CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 20 FEVRIER 2023 à 18h00

PROCES VERBAL

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 20 février ,le conseil municipal de Saint-Julien-en-Vercors dûment convoqué le jeudi 16 février 2023, s'est réuni à dix-huit heures en session ordinaire dans la Salle de la mairie de Saint-Julien-en-Vercors.

Membres en exercices: 9
Présents : 7
Présidence: *FILLET Pierre-Louis,*
Conseillers municipaux: *BAUDRIER Marie-Odile, THIAULT Claudine, BERTHUIN Joël, REIN Murielle, CHATELAN Françoise, BARTHE Touria*
Excusé: *MILLON Gabin*
Absent: *DROGUE Christophe*
Nombre de votants: *7*
Secrétaire de séance: REIN Murielle
Autres personnes présentes: Mme MONTEILLET Meryl (agent ONF), LEONARD Maylis (secrétaire de mairie)et Mme GIL Christiane (habitante)

Ordre du jour :

1 Approbation du Procès Verbal du conseil municipal du 12 janvier 2023
2 Forêt
Bilan forêt communale 2022 et programme forestier 2023 par Meryl Monteillet agent ONF
3 Enfance Jeunesse
Tarif centre de loisirs
4 Fonctionnement du conseil municipal
Réunion espace de travail partagé
Dates commission communication et commission subventions
Point sur les commissions municipales
5 Eau assainissement
Programme de travaux
Recensement des citernes patrimoniales
6 Voirie
Contrôle des bornes à incendie
Signalétique d'information locale
7 Urbanisme
Régularisation parcelles hameau des Orcets
8 Bâtiments et terrains communaux
Rénovation appartement bâtiment du Presbytère
Jardins partagés
9 Points divers
Projet Ciné-débat sur les chiens de protection

Pierre-Louis Fillet ouvre la séance et constate que le quorum est atteint, par conséquent la séance de ce conseil municipal peut se tenir.

1 Approbation du Procès Verbal du conseil municipal du 12 janvier 2023
Le procès verbal du conseil municipal du 12 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité.

2 Forêt

Bilan forêt communale 2022 et programme forestier 2023

Après avoir exposé le bilan de l'année 2022, Meryl Monteillet, agent ONF présente le programme des actions pour l'année 2023. Les travaux sylvicoles seront subventionnés à 60% par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département de la Drôme pour les parcelles 15, 16, 17 et 19.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE comme suit le programme annuel des actions proposées en forêt communale

Programmation des ventes de coupes

	estimation	22 313.13€ HT
TOTAL estimation des ventes		**22 313.13 € HT**

Travaux patrimoniaux

Parcelles 9 : entretien parcellaire	640€ HT
Parcelles 19, 15 - secteur de l'Allier (infrastructure et entretien)	2 650€ HT
Parcelles 15, 16, 17 et 19 : travaux sylvicoles, intervention en futaie irrégulière	2 360€ HT
(Subvention Région 708€ soit 30 % Subvention Département 708€ soit 30%)	
TOTAL des travaux patrimoniaux	**5 650€ HT**

Autres actions de valorisation de la forêt

Parcelles diverses: Abattage, façonnage	3 440€ HT
TOTAL actions de valorisation	**3 440 € HT**

- DECIDE de mettre à disposition de l'ONF le volume de bois façonnés bord de route issus des chablis de parcelles diverses en vue de leur vente groupée conformément aux articles L 214-7 et 8 et D 214-22 du Code Forestier
- AUTORISE le Maire à signer les pièces afférentes au dossier.

Le diaporama présenté lors du conseil municipal est en annexe du présent procès verbal.

3 Enfance jeunesse

Tarif centre de loisirs

Une réunion est programmée le 13 mars entre les maires et adjoints des communes du Vercors et la maison de l'Aventure suite à la forte augmentation du cout pour les communes de l'accueil de loisir du mercredi. La question se pose au niveau de l'ensemble des communes quant au soutien à apporter à ce dispositif à l'expiration de la convention signée pour l'année scolaire 2022/2023.

4 Fonctionnement du conseil municipal

Réunion espace de travail partagé

Une réunion s'est tenue le 30 janvier dernier en présence de Murielle Rein, Claudine Thiault, Françoise Chatelan et Guillemette Cros.

Il est important à présent d'identifier les professionnels intéressés par la location des locaux en espace de travail partagé.

La commune va également se rapprocher d'organismes qui accompagnent les collectivités pour mettre en place l'espace de travail partagé dans le cadre d'un tiers lieu et identifier des futurs occupants intéressés par le partage d'espaces communs de travail.

Dates commission communication et commission subventions

-La prochaine commission communication aura lieu le mardi 28 février à 8h30

-La commission pour étudier les différentes demandes de subventions en amont du vote du budget aura lieu le lundi 20 mars à 16h00.

Point sur les commissions municipales

La commission eau assainissement a prévu de se réunir très régulièrement sur les mois de mars et avril afin d'analyser en détail les rapports fournis par le Bureau d'Etudes Réalités Environnement notamment le programme des travaux et leurs priorisations.

Des campagnes de mesures ont été réalisées sur la commune, débits, consommation, estimation des fuites sur le réseau (22% environ), suivi des pressions,...

Une modélisation des réseaux a également été réalisée qui permettra de faire des simulations entre ressources et consommation, et ainsi de voir les perspectives d'évolution.

5 Eau assainissement

Programme de travaux

En complément du paragraphe précédent, le calendrier des Schémas Directeurs a pris du retard suite à l'indisponibilité de l'interlocutrice de la commune au Bureau d'Etude jusqu'à la mi-avril.

Le programme de travaux qui devait dont être défini avant le mois de mars ne sera sans doute validé qu'à partir du mois de mai. Le département de la Drôme accompagne la commune pour essayer de trouver un interlocuteur au sein du Bureau d'Etudes Réalités Environnement, les élus attendant des réponses et précisions techniques sur le programme de travaux proposé.

Recensement des citernes patrimoniales

Le Vercors, en tant que territoire de moyenne montagne, est très sensible aux impacts du changement climatique. En particulier, la diminution des débits des cours d'eau et l'augmentation d'intensité des sécheresses forment les conditions propices à une augmentation des épisodes de pénurie temporaire de la ressource en eau. Le Syndicat mixte du Parc du Vercors propose donc de réaliser un état des lieux des citernes patrimoniales de stockage d'eau en vue d'évaluer la possibilité de les remobiliser en tant que ressource alternative. Cet état des lieux sera réalisé par un prestataire dont les missions comprendront : un diagnostic de l'état des citernes, l'élaboration de scénarios d'utilisation de ces citernes, comme ressource alternative en eau (les propriétaires restant décideurs de la mise en œuvre ou non des actions). La commune de Saint-Julien étant intéressée par cette démarche va transmettre un recensement des citernes connues, (localisation, coordonnées des propriétaires si la citerne est attachée à un bâtiment et/ou sur terrain privé). Le démarrage du diagnostic des citernes étant prévu dès le mois de mars 2023.

6 Voirie

Contrôle des bornes à incendie

La commune de Saint-Laurent-en-Royans propose un renouvellement de la convention de prestation de services pour le contrôle des bornes à incendie des communes du Royans-Vercors qui s'est terminée fin 2022. Il s'agit dans les faits de procéder au contrôle du débit/pression pour toutes les bornes incendie recensées sur la commune de Saint-Julien-en-Vercors.

La prestation serait facturée 45€ par borne contrôlée, frais de déplacement inclus. Le tarif sera révisable chaque année.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas renouveler la convention pour l'année 2023 étant donné que dans le cadre du schéma directeur Sécurité Défense Incendie, ce travail doit être réalisé par le Bureau d'Etude avant la fin de l'année 2023.

Signalétique d'information locale

L'entreprise qui a réalisé les lames pour la signalétique n'a pas respecté les couleurs des pictogrammes, couleurs correspondant à La Charte du département de la Drôme. Cela ne permet donc

pas d'harmoniser la signalétique pour l'ensemble des communes. L'entreprise propose donc de refaire l'ensemble des lames et de procéder à la dépose et à la nouvelle pose (la pose initiale a été payée par la commune à l'entreprise Vercors tous Services). La commune participera à hauteur de 180 € HT, soit 216 € TTC, car les Bons à Tirer ayant été signés, cela avait valeur d'acceptation et l'entreprise ne prendra par conséquent pas totalement à sa charge la production de l'ensemble des lames rectifiées.
Les élus valident cette proposition.

7 Urbanisme

Régularisation parcelles hameau des Orcets

Vente de parcelles communales

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que deux propriétaires au hameau des Orcets ont fait part à la commune d'une requête concernant un dossier ouvert en 1993 qui visait à obtenir le déclassement d'une partie de la voirie communale au hameau des Orcets et la cession de parcelles issues du plan de division établi le vingt avril 1993 par la SCP Bossan et Mouraret, géomètres experts.
Cette procédure n'a jamais été achevée, le conseil municipal n'ayant jamais pris de délibération.
Cette portion de voie communale étant abandonnée depuis de longues années, les élus souhaitent aujourd'hui régulariser la situation avec les demandeurs et clore la procédure entamée il y a trente ans.
Un plan de bornage par division foncière a donc été établi le 5 décembre 2022, un plan de division cadastral avec les nouveaux numéros de parcelles a été établi en janvier 2023.
Monsieur le Maire rappelle que suivant le deuxième alinéa de l'article L 141-3 du code de la voirie routière, la procédure de classement ou de déclassement d'une route communale est dispensée d'une enquête publique lorsque l'opération envisagée ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,
- APPROUVE la vente des parcelles communales cadastrées A 760, A 761, A 762 et A 636 suivant le plan de bornage par division foncière annexé à la présente.
- DECIDE de céder les parcelles A 760, A 636, A 761 et A762 aux demandeurs.
- APPROUVE le tarif de 3€ du mètre carré de terrain pour les parcelles cédées.
- CHARGE l'Etude Notariale de Villard-de-Lans, d'établir les actes régularisant les cessions. Les frais d'actes notariés, de géomètre et tous les frais afférents seront supportés par les acquéreurs.

Un droit de passage sera laissé par le propriétaire sur la parcelle A 636, une convention sera établie entra le propriétaire et la commune.

Acquisition par la commune de la parcelle cadastrée A 604

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que les propriétaires en indivision de la parcelle A 604 au hameau des Orcets lui ont fait part de leur souhait de céder cette parcelle gracieusement à la commune suite à la vente des parcelles communales A 760, A 636, A 761 et A 762.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de se porter acquéreur de cette parcelle.
La cession se fera sans prix.
Les frais d'acte notarié seront à la charge des propriétaires en indivision.
L'Etude Notariale de Villard-de-Lans sera chargée d'établir l'acte régularisant la cession.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,
-ACCEPTE l'acquisition de la parcelle cadastrée A 604 dans les conditions énoncées ci-dessus.

8 Bâtiments et terrains communaux

Rénovation appartement bâtiment du presbytère

Suite aux travaux entrepris sur les menuiseries, il reste encore à poser un volet roulant et à changer une porte défectueuse lors de la première livraison. Cela sera fait début mars. La commune va

demander des devis à différentes entreprises pour la réhabilitation de l'appartement du rez de chaussée très dégradé. (doublages ayant plus de 30 ans, sol à refaire, sanitaires à changer,...)

Jardins partagés

Le collectif a fait part de son souhait de disposer de 500 mètres carrés. Il a procédé à un bornage provisoire pour permettre aux élus de se rendre compte sur place de la surface et de l'orientation demandée. Le dossier doit être finalisé en vue d'une délibération finale approuvant la convention au mois de mars.

9 Points divers

Projet ciné-débat sur les chiens de protection

Les élus sont favorables mais avec la présence d'une personne compétente sur le sujet pour animer la soirée et le débat. Cette projection aura sans doute lieu à La Chapelle en Vercors.

Questions diverses

-Des tags ont été faits dans la nuit de samedi à dimanche et de dimanche à lundi sur plusieurs panneaux communaux (hameaux des Janis, du Château, entrée nord en agglomération) ainsi que sur le mur du cimetière. Monsieur le Maire va déposer plainte en gendarmerie de La Chapelle.

-Le conseil municipal a pris connaissance du courrier d'une habitante évoquant un tir d'arme à feu sur un animal domestique dans un quartier de la commune.

La séance est levée à 20h45, la secrétaire de séance

Annexe: Diaporama Bilan de la forêt communale 2022

Le Maire

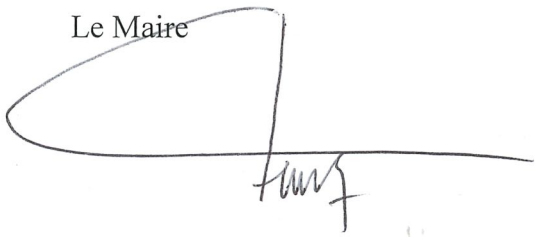

La Secrétaire de séance

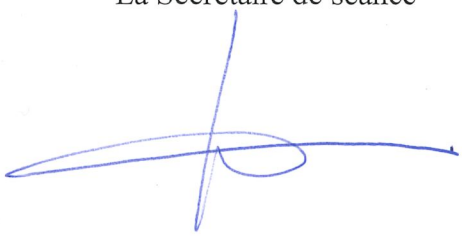

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Office National des Forêts

Bilan de la forêt communale de Saint Julien en Vercors

2022

Bilan communal 2022

- Martelages
- Travaux
- Perspectives 2023
- Bilan financier

L'année 2022 en quelques mots

- Année marquée par le changement climatique

- Contexte filière :

Fluctuation du marché résineux (épicéas – douglas)

Forte demande feuillus

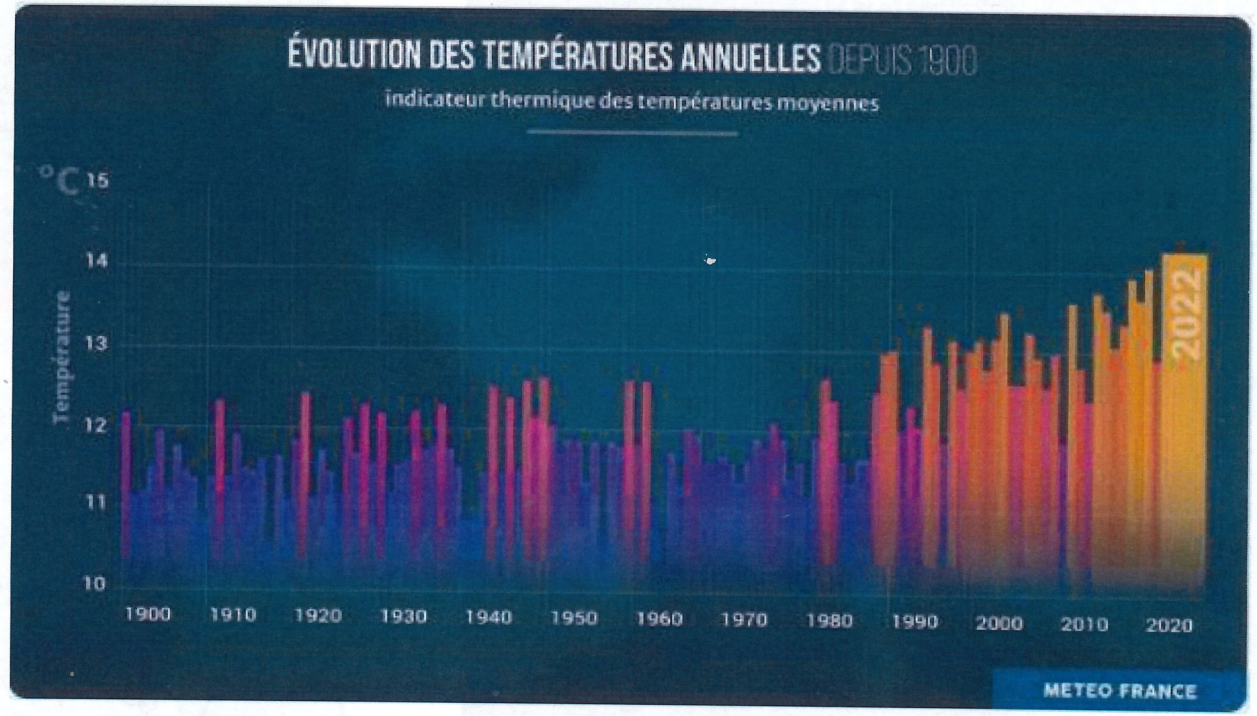

Martelages 2022

Parcelle 15 – 16 – 17 – 19

620 m3 – 100 % de résineux (Epicéas)
3,3 m2/ha

- 16 ha martelés
- Etat sanitaire du peuplement bon
- Récolte de 13 % du peuplement
- Rotation envisagée à 8 ans
- Travail au profit de la qualité et de la diversité
- Marquage de travaux

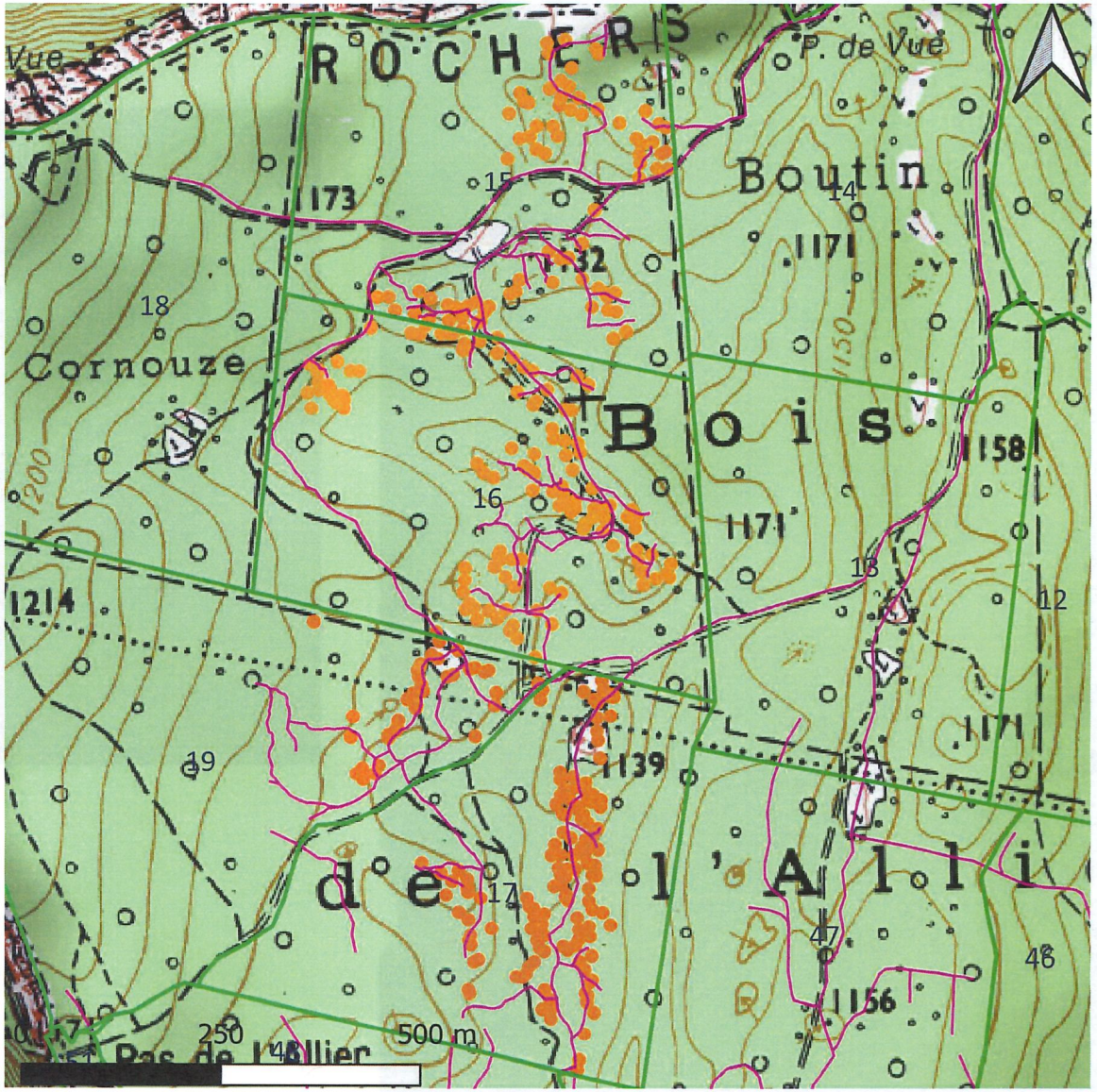

Travaux réalisés en 2022

Serpe ou plane

- Travaux de maintenance

  Entretien de parcellaire – Parcelles 15, 16 et 17

- Travaux sylvicoles

  Intervention en futaie irrégulière comprenant annélation/détourage et élagage sur PB et BM – Parcelle 4

  => Report au printemps 2023

  Opération subventionnée (Région 30 % - Département 30 %)

Annélation d'une tige

Perspectives pour l'année 2023

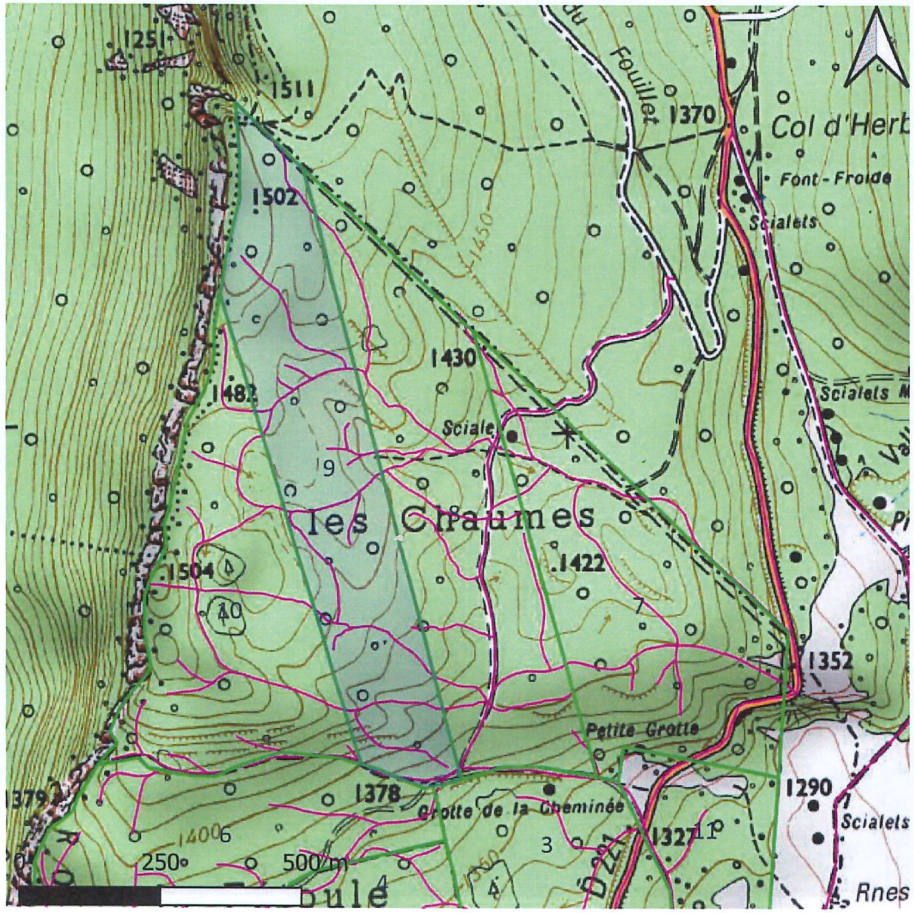

- <u>État d'Assiette 2024</u> :

Parcelle 9

- Hêtraie sapinière (50 % en GB et TGB)
- 14 ha en passage en coupe
- Prévision de récolte entre 2,5 et 3,75 m2/ha

Perspectives pour l'année 2023

- Programme de travaux patrimonial

Nature	Type	Localisation	Montant (€/HT)	Financement
Maintenance	Entretien parcellaire	Parcelle 9	640,00 €	Fonctionnement
Infrastructure	Purge bloc	Parcelle 19	660,00 €	Fonctionnement
	Mise à disposition personnel	Parcelle 19	180,00 €	Fonctionnement
Infrastructure	Passage lamier épareuse	Parcelles 14-15	1 810,00 €	Fonctionnement
Sylvicole	Intervention en futaie irrégulière	Parcelle 15-16-17-19	2 360,00€	Investissement Subvention 30 % + 30 %
Exploitation	*Exploitation chablis*	*Parcelles diverses*	*3 440,00 €*	

Perspectives pour l'année 2023

Plantation Sylv'acctes

Nature	Type	Localisation	Montant (€/HT)	Financement
Sylvicole	Plantation enrichissement futaie irrégulière	Parcelles 3 - 4	4 765,18 €	Investissement Subvention de 50 %

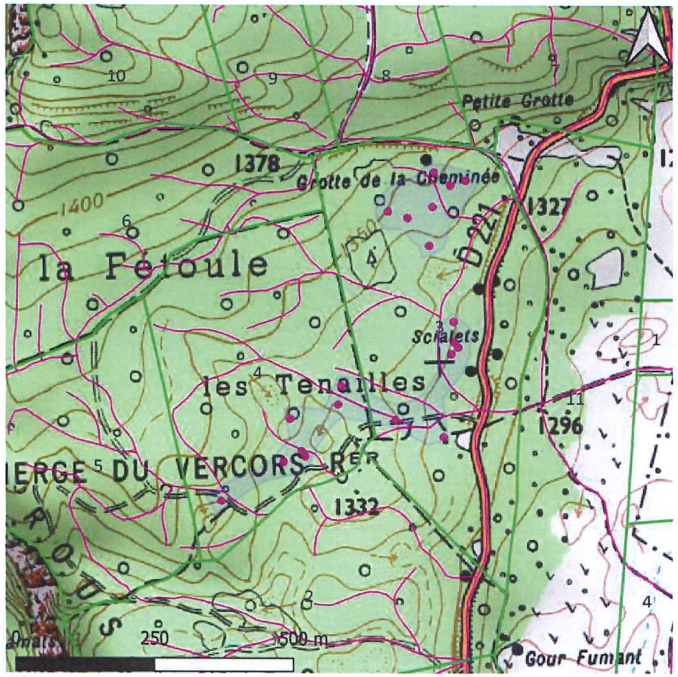

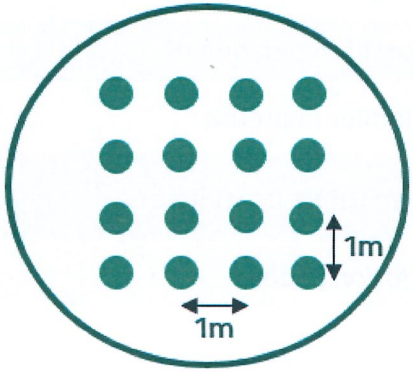

Plantation de plusieurs îlots dans trouées

Bilan financier 2022 & Prévisionnel 2023

Recettes	2022 (€/HT)	Prévisionnel 2023 (€/HT)
Bois sur pied	22 580,16 €	18 873,13 €
Bois façonné		
Bois délivrés	48,00 €	
Autres recettes		3 440,00 €
Total recettes	**22 628, 16 €**	**22 313,13 €**
Dépenses		
Maintenance	1 594,95 €	640,00 €
Peuplement		5 490,00 € + 4 765,18 € + 2 360,00 €
Infrastructure		1 810,00 € + 660,00 € + 180,00 €
Exploitation		3 440,00 €
Frais de garderie	1 273,88 €	2 262,82 €
Contribution / ha	798,08 €	798,08 €
Total dépenses	**4 144,43 €**	**22 406,08 €**
Subventions		7 092,59 €
Bilan (€/HT) avec subventions	**18 961,25 €**	**6 999,64 €**

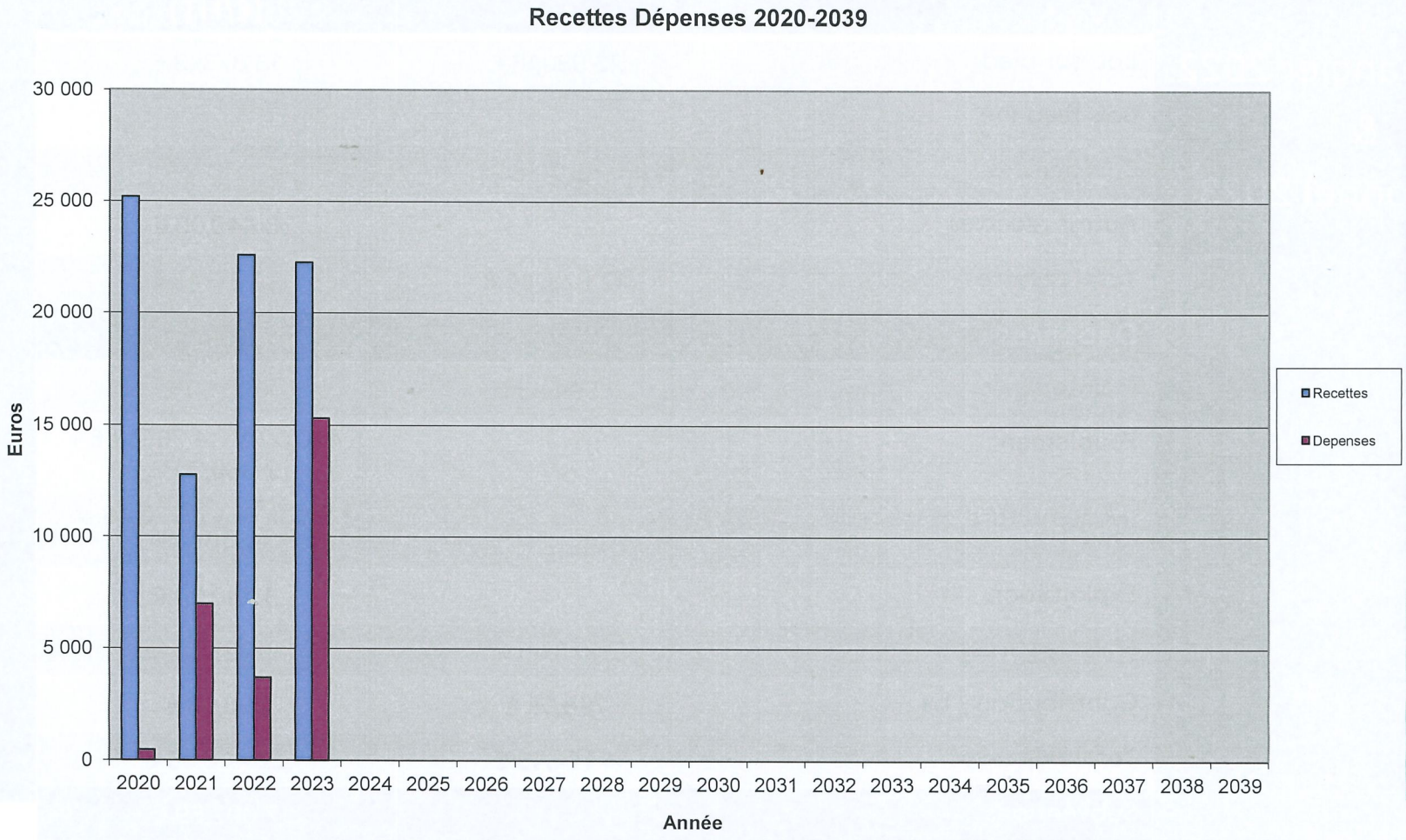
Recettes Dépenses 2020-2039
30 000
25 000
20 000
15 000
10 000
5 000
0
Euros
2020
2021
2022
2023
2024
2025
2026
2027
2028
2029
2030
2031
2032
2033
2034
2035
2036
2037
2038
2039
Année
Recettes
Depenses